CARAVANES
Notes et informations importantes

H31	La garniture en tissu du panneau avant n'est pas possible pour l'option 101850 (baie avant)
H81	Possible jusqu'à 3 mois avant la production
H128	Le fonctionnement au gaz pendant la conduite n'est autorisé qu'en combinaison avec la commande Mono ou Duo Control
H137	Le véhicule est livré avec un bon pour échanger l'ensemble de médicaments. Le kit de médicaments contient des médicaments disponible en pharmacie uniquement. Le bon ne peut donc être utilisé que dans la pharmacie de vente par correspondance MediKit responsable sur www.medikit.shop. Sur www.medikit.shop. vous recevrez également de plus amples informations sur votre MediKit.
H139	Les dimensions de l'auvent correspondent à un véhicule standard. Celles ci peuvent varier en fonction de certaines options (augmentation de PTAC, pneumatiques)
H140	Y compris l'indication des tolérances de +/-5% liées à la production
H142	Pour certains modèles, des équipements supplémentaires doivent être sélectionnés afin d'obtenir le plus grand nombre de places de couchage possible. Votre concessionnaire WEINSBERG vous conseillera volontiers.
H141	Veuillez noter que le nombre de places de couchage indiqué peut comprendre des places de couchage pour adultes et pour enfants. Les couchettes n'ont pas les mêmes dimensions. Nous vous recommandons donc de consulter votre concessionnaire WEINSBERG sur les dimensions des couchettes fournies dans le véhicule afin de pouvoir décider si elles conviennent à l'occupation (adultes/enfants) que vous comptez utiliser.
H145	Ci cette option est choisie la hauteur du véhicule augmente d'a peu près 11 cm.
H146	En outre, le matériel est préparé pour être étendu par des capteurs optionnels (par exemple, contact de porte et fenêtre). De plus amples informations sont disponibles sur la site www.velocate.com
H147	Charge maximale 250 kg
H159	Pas de climatisation au sol, réfrigérateur à compression 12 V, double plaque de cuisson à induction
H184	Ce réfrigérateur ne peut pas être alimenté en 12 V, la fonction AES existante ne fonctionne que de manière limitée. Votre WEINSBERG distributeur vous expliquera les détails à ce sujet.
H719	Veuillez noter les informations et explications sur la page au verso

ABH6243	Composé de: 953557
ABH6244	Pas possible en combinaison avec FW5155381*:152565
ABH6245	Uniquement en combinaison avec 152827
ABH6246	Uniquement en combinaison avec 152829
ABH6247	Remplace 152829 et 150109 et 151634
ABH6248	Uniquement en combinaison avec 152748 ou 152750
ABH6249	Uniquement en combinaison avec 150027
ABH6250	Pas possible en combinaison avec 152748 ou 152750
ABH6251	Uniquement en combinaison avec 150109
ABH6252	Pas possible en combinaison avec 100526-21 ou 553766
ABH6254	Remplace 100612-22
ABH6255	Uniquement en combinaison avec 553766 ou 552682
ABH6256	Pas possible en combinaison avec 100612-22 ou 103770
ABH6257	Uniquement en combinaison avec 552682
ABH6258	Pas possible en combinaison avec 100526-21
ABH6259	Pas possible en combinaison avec FW5140253*, FW5144253*:552052 ou 913916 ou 552540
ABH6260	Remplace 102920-02
ABH6261	Pas possible en combinaison avec FW5140237*:552413
ABH6262	Pas possible en combinaison avec 552317 ou 552413
ABH6263	Remplace 551687
ABH6264	Pas possible en combinaison avec 553766
ABH6265	Pas possible en combinaison avec 552682
ABH6266	Pas possible en combinaison avec 552413 ou 550590
ABH6267	Pas possible en combinaison avec 552317 ou 550590
ABH6268	Composé de: 953554 et 953555
ABH6270	Remplace 302978 et 302979 et 302980 et 302981
ABH6271	Uniquement en combinaison avec 551054
ABH6272	Remplace FW5155381*:102619-02
ABH6273	Pas possible en combinaison avec FW5140253*, FW5144253*:102619-02 et 552540 et 913916
ABH6274	Uniquement en combinaison avec 450623
ABH6275	Uniquement en combinaison avec 251729
ABH6276	Pas possible en combinaison avec 251248-01
ABH6277	Pas possible en combinaison avec 253753
ABH6278	Uniquement en combinaison avec 252594-01 et 250006
ABH6280	Uniquement en combinaison avec 252698
ABH6281	Uniquement en combinaison avec 252815 et 252698
ABH6282	Pas possible en combinaison avec 151065 ou 151060 ou 151019
ABH6283	Composé de: 302974 et 302975 et 302976 et 302977 et 302978 et 302979 et 302980 et 302981
ABH6284	Uniquement en combinaison avec 151070 ou 151060 ou 151065
ABH6285	Remplace 152829
ABH6286	Uniquement en combinaison avec 152748 ou 152750, 150027
ABH6287	Uniquement en combinaison avec 552682 ou 553766
ABH6288	Pas possible en combinaison avec 100612-22
ABH6291	Pas possible en combinaison avec FW5240253*, FW5246317*, FW5249310*:552052 et FW5249356*, FW5252356*:100750-02
ABH6292	Remplace FW5249356*:102619-02
ABH6293	Pas possible en combinaison avec FW5252356*: 102619-02
ABH6294	Pas possible en combinaison avec FW5240253*, FW5246317*, FW5249310*:100750-03
ABH6295	Remplace FW5240253*, FW5246317*, FW5249310*:102619-03
ABH6297	Pas possible en combinaison avec 151075
ABH6299	Uniquement en combinaison avec 453604
ABH6300	Remplace 353769
ABH6301	Uniquement en combinaison avec 151075
ABH6303	Pas possible en combinaison avec FW5240253*, FW5246317*:102619-02 et FW5249310*:102619-02 et 552540
ABH6306	Pas possible en combinaison avec 151075 et 251729 ou 250376-01
ABH16801	Uniquement en combinaison avec 100526-21
ABH21014	Pas possible en combinaison avec FW5140237*:552317 ou 552413 et 550590
ABH30940	Pas possible en combinaison avec 400060-05
ABH30941	Pas possible en combinaison avec 400369-01
ABH31369	Pas possible en combinaison avec 150109
ABH31370	Pas possible en combinaison avec 100526-03 ou 100526-04
ABH35513	Pas possible en combinaison avec FW5252356*:150027
ABH45227	Pas possible en combinaison avec 100526-21 ou 100612-22
ABH45287	Uniquement en combinaison avec 452718-01
ABH45288	Uniquement en combinaison avec 450083
ABH47465	Uniquement en combinaison avec 450083 et (151010 ou 151025 ou 151027 ou 151016)
ABH47466	Uniquement en combinaison avec 251261-01 et 250006
ABH47467	Uniquement en combinaison avec 250006
ABH48842	Pas possible en combinaison avec 151075 ou 151076
ABH48843	Remplace 402985-20
ABH48844	Uniquement en combinaison avec 151075 ou 151076
ABH48845	Uniquement en combinaison avec 151075 ou 151076 ou 301957

CARAVANES

Informations techniques et juridiques importantes concernant la configuration de la caravane et les indications relatives au poids

POUR LES VÉHICULES DE LOISIRS DE LA MARQUE WEINSBERG, NOUS VOUS ACCORDONS, DANS LE CADRE DE NOS CONDITIONS DE GARANTIE EN VIGUEUR AU MOMENT DE LA REMISE DU VÉHICULE, UNE GARANTIE ÉTANCHÉITÉ DE 10 ANS SUR LA CARROSSERIE QUE NOUS AVONS FABRIQUÉE, EN PLUS DE LA GARANTIE LÉGALE.

VEUILLEZ NOTER L'INFORMATION IMPORTANTE SUIVANTE POUR TOUS LES CAMPING-CARS WEINSBERG :

À CETTE LISTE DE PRIX :

I. Généralités

Le contenu de la liste de prix correspond à la situation au moment de l'impression 01/2024. La liste de prix est valable à partir du 01/2024 pour les véhicules de l'année modèle 2024.
Les listes de prix des véhicules, les indications dans les prospectus et les données techniques antérieures perdent leur validité.
Sous réserve d'erreurs et de fautes d'impression.
Avant d'acheter un véhicule, demandez conseil à un concessionnaire WEINSBERG sur les informations contenues dans nos listes de prix et catalogues, sur les éventuelles modifications apportées après l'impression ainsi que sur les thèmes suivants.

II. Équipement spécial

Dans des cas exceptionnels, certaines combinaisons de suppléments et d'options peuvent être mutuellement exclusives.

III. Illustrations

Certaines images montrent des équipements optionnels qui peuvent être fournis moyennant un supplément, ou des caractéristiques de prototypes/études qui ne correspondent pas au statut de la série et qui, dans certains cas, ne seront pas disponibles en tant qu'équipements spéciaux. Des écarts de couleur sont possibles en raison de la technologie d'impression.
La décoration présentée dans le catalogue ne fait pas partie de la livraison.

IV. Ajouts, transformations ou aménagements ultérieurs

Afin de ne pas mettre en danger votre sécurité et l'autorisation d'exploitation de votre véhicule, nous vous conseillons de faire effectuer les travaux de montage, de transformation ou d'installation exclusivement par un revendeur WEINSBERG agréé et d'insister sur les pièces d'origine WEINSBERG.
Les modifications et installations ultérieures, dans la mesure où elles sont techniquement possibles, engendrent régulièrement des frais supplémentaires.

Nous nous réservons le droit de procéder à des modifications raisonnables de la construction, de la couleur et de l'équipement, dans la mesure où celles-ci servent au progrès technique et/ou à la sécurité.
Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à l'équipement, aux données techniques, aux équipements de série et aux prix. Après la conclusion du contrat, nous nous réservons le droit de procéder à des modifications techniques raisonnables dans le cadre de la construction, dans la mesure où elles servent au progrès technique.
Nous nous réservons également le droit, même après la conclusion du contrat, à des différences de couleur et de qualité raisonnables, dans la mesure où celles-ci ne peuvent pas être évitées en raison des matériaux utilisés.
(par ex. écarts de couleur pouvant atteindre environ 2,0 dE entre la peinture sur tôle et la peinture sur PRV/plastique).

Informations techniques et juridiques importantes concernant la configuration de la caravane et les indications relatives au poids

Dans la circulation routière, chaque caravane n'est homologuée que pour un certain poids maximal. Ce poids maximal ne doit pas être dépassé pendant la conduite. Par conséquent, lors de la configuration et de la sélection d'équipements supplémentaires (« packs », « caractéristiques des équipements » et « options ») de notre gamme d'usine, les exigences techniques et légales relatives au poids de votre caravane doivent déjà être prises en compte.

Les exigences légales relatives au poids de votre caravane sont fixées par le règlement d'exécution (UE) 2021/535 de la Commission du 31 mars 2021 (jusqu'en 06/2022 : règlement (UE) n°1230/2012 de la Commission du 12 décembre 2012). Afin de vous informer de manière aussi transparente et complète que possible sur les informations relatives au poids fournies dans le cadre de la configuration, les explications et commentaires suivants de Knaus Tabbert AG sont basés sur les exigences de ce règlement. Avant de configurer et de commander votre caravane, lisez attentivement les explications et remarques suivantes sur les informations relatives au poids. Nos partenaires commerciaux seront également heureux de vous aider à sélectionner et à configurer votre caravane.

I. Définitions

1. Le poids total admissible de la caravane

Le « poids total admissible » de la caravane est indiqué dans la partie I du certificat d'immatriculation et correspond au poids maximal autorisé spécifié par le constructeur que votre caravane peut peser en charge (par exemple 1 500 kg). Il ne doit pas être dépassé pendant la conduite. Le dépassement du poids total admissible au volant est passible d'amendes dans de nombreux pays européens. En Allemagne, le dépassement du poids total admissible au volant peut constituer une infraction administrative passible d'une amende. Nous vous recommandons donc de peser votre caravane avant chaque voyage et de vérifier que votre caravane respecte le poids total admissible. Le respect du poids total admissible relève de votre responsabilité.

Le poids total admissible est indiqué pour chaque implantation dans les caractéristiques techniques.

2. Le poids de la caravane en ordre de marche

Le « poids en ordre de marche » désigne le poids de la caravane avec sa carrosserie et son équipement standard d'usine (« équipement de base » ou « équipement de série »), y compris une bouteille de gaz en aluminium remplie, un réservoir d'eau propre plein, un réservoir de chasse d'eau plein et un chauffe-eau plein.

Le poids en ordre de marche est indiqué pour chaque implantation dans les caractéristiques techniques.

Les éléments suivants sont inclus dans le poids du véhicule en ordre de marche :

- le poids à vide de la caravane, y compris les fluides de fonctionnement tels que les graisses, les huiles et les liquides de refroidissement et les outils à bord ;
- l'équipement standard ; c'est-à-dire la configuration de base d'une caravane équipée de toutes les caractéristiques légalement requises, y compris tous les équipements montés qui ne nécessitent pas de spécifications supplémentaires au niveau de la configuration ou de l'équipement ;
- le réservoir d'eau fraîche rempli à 100 % ;
- une bouteille de gaz en aluminium remplie à 100 %, d'une capacité de 2,7 kg / 5 kg / 11 kg et d'un poids total de 6 kg / 10 kg / 23 kg ;
- le réservoir de chasse d'eau des toilettes rempli à 100 % ;
- le chauffe-eau rempli à 100 %.

Veuillez noter que les indications de poids en ordre de marche figurant dans les caractéristiques techniques sont des valeurs nominales calculées, qui sont soumises à des tolérances liées à la production allant jusqu'à ± 5 %. Ces tolérances légalement admissibles peuvent avoir un effet direct sur le poids réel de votre caravane et donc sur la charge utile ou la charge utile restante.

Par conséquent, vous devez absolument tenir compte de ces tolérances lorsque vous configurez votre véhicule.

3. Le poids réel du véhicule
Le « poids réel du véhicule » désigne le poids de la caravane en ordre de marche, augmenté par le poids des équipements supplémentaires installés en usine sur une caravane donnée.

4. Le nombre maximal de couchages
Le « nombre maximal de couchages » est indiqué pour chaque implantation dans les caractéristiques techniques.

5. Équipement standard et supplémentaires
L'« équipement standard » (« équipement de base » ou « équipement de série ») désigne la configuration de base d'une caravane équipée de toutes les caractéristiques légalement requises, y compris tous les équipements montés qui ne nécessitent pas de spécifications supplémentaires au niveau de la configuration ou de l'équipement.
Vous trouverez des informations sur l'équipement standard (« équipement de base » ou « équipement de série ») pour l'implantation que vous avez choisie dans le cadre de la configuration ci-dessous.
Les « équipements supplémentaires » (« packs », « caractéristiques des équipements » et « options ») désignent tous les éléments d'équipement non compris dans l'équipement standard qui sont montés sur la caravane en usine sous la responsabilité du constructeur et qui peuvent être commandés par le client. L'équipement supplémentaire dans ce sens ne comprend pas les autres accessoires montés sur le véhicule par vous ou votre partenaire commercial après la livraison du véhicule par le fabricant.
Les détails des packs (d'équipement), des caractéristiques et des options qui peuvent être commandés à l'usine se trouvent avec l'implantation sélectionnée dans la configuration ci-dessous.

Notez que l'installation d'équipements supplémentaires entraîne toujours une réduction de la charge utile (voir point I. 6). Le poids maximum des équipements supplémentaires qui peuvent être sélectionnés pour chaque implantation est indiquée dans les informations relatives aux implantations respectives des véhicules (cf. point I. 7.).

6. La charge utile et la charge utile minimale
La « charge utile » est calculée en déduisant du poids total admissible le poids en ordre de marche et le poids maximal des équipements en option spécifiés par le constructeur.

La législation européenne prescrit une « capacité de charge minimale » fixe pour les caravanes, qui concerne les bagages et autres accessoires non installés par le constructeur. Elle ne doit pas être sous-estimée lors de la configuration de votre caravane et est calculée à l'aide de la formule suivante

Charge utile minimale en kg ≥ 10 * (n + L)
Les valeurs suivantes s'appliquent :
« n » = nombre maximal de couchages
et « L » = longueur totale de la structure du véhicule en mètres.

7. Le poids maximal de l'équipement supplémentaire
Pour que la charge utile minimale prescrite par la loi soit respectée, le fabricant définit pour chaque implantation le « poids maximal de l'équipement supplémentaire ». Il s'agit donc du poids disponible pour le choix des options d'usine (« Packs », « Caractéristiques des équipements » et « Options ») tout en respectant la charge utile minimale réglementaire.
Knaus Tabbert AG calcule le poids maximal de l'équipement supplémentaire en déduisant du poids total admissible le poids en ordre de marche, le poids des passagers ainsi que la charge utile minimale.

Exemple :

1 500 kg	Poids total admissible
- 1 320 kg	Poids en ordre de marche
- 100 kg	Charge utile minimale
= 80 kg	Poids maximal de l'équipement supplémentaire

II. Informations techniques et juridiques

1. Tolérances légalement admises lors du calcul des spécifications de poids
Les poids en ordre de marche indiqués dans les caractéristiques techniques sont des valeurs nominales calculées sous réserve de tolérances de production pouvant atteindre ± 5 %. Ces tolérances liées à la production, qui peuvent atteindre ± 5 %, sont légales et résultent de l'utilisation de matériaux naturels, tels que le bois, et des procédés de fabrication utilisés par certains fournisseurs. Les variations de poids dues aux matériaux utilisés ne peuvent être totalement exclues malgré des processus de production optimisés. Étant donné que ces tolérances légalement admissibles ont un effet direct sur le poids réel de votre caravane et donc aussi sur la charge utile possible ou la charge utile restante, vous devez absolument en tenir compte lors de la configuration de votre caravane.

Exemple :

Poids en ordre de marche selon les caractéristiques techniques :	1 320 kg
Tolérance légale de ± 5 % :	66 kg
Plage de poids total légalement admissible en ordre de marche	1 254 à 1 386 kg

2. Impact des tolérances légalement autorisées
Si le poids réel du véhicule est augmenté par la sélection d'équipements supplémentaires au point qu'il n'y a mathématiquement plus de charge utile suffisante entre le poids réel du véhicule et le poids total admissible pour la charge utile minimale prescrite par la loi, vous avez en principe la possibilité, lors de la configuration de votre caravane, de sélectionner une surcharge du véhicule ou de désélectionner des équipements supplémentaires. Dans notre configurateur, il s'agit alors d'une condition préalable à la poursuite de la configuration. Si ce n'est pas le cas, la configuration ne peut pas se poursuivre.
Si nécessaire, vérifiez auprès de votre concessionnaire Knaus Tabbert AG que le poids total admissible n'est pas dépassé et qu'il reste suffisamment d'espace de chargement (charge utile minimale, voir ci-dessous).
Mais indépendamment de la question de savoir si le respect de la charge utile minimale est assuré, vous devez respecter les tolérances de production légalement admissibles pour le poids en ordre de marche dans le cadre de la configuration, car elles ont toujours une incidence sur les capacités de chargement. Vous ne pouvez donc commander qu'un poids maximal d'équipements supplémentaires pour chaque implantation.
Si vous commandez la caravane de l'exemple ci-dessus avec des équipements supplémentaires d'un poids total de 50 kg, la valeur nominale du poids en ordre de marche dans les caractéristiques techniques donne une charge utile de 130 kg. Toutefois, la capacité de charge réelle peut s'écarter de cette valeur en raison des tolérances légales autorisées. Si le poids de votre caravane en ordre de marche est supérieur d'environ 1 % à la valeur nominale indiquée dans les caractéristiques techniques, la charge utile est réduite de 130 kg à 117 kg :

Exemple :

1 500 kg	Poids total admissible
-1 333 kg	Poids réel du véhicule en ordre de marche (+ 1 % par rapport au poids en ordre de marche de 1 320 kg indiqué dans les caractéristiques techniques)
- 50 kg	Équipement supplémentaire commandé pour le véhicule concrètement configuré
= 117 kg	Possibilité de charge restante (important : la possibilité de charge restante doit être supérieure à la charge utile minimale, cf. point I. 6).

Nous vous recommandons donc de peser votre caravane chargée avant chaque voyage et de vérifier que votre caravane respecte le poids total admissible. Ce contrôle relève de votre responsabilité en tant que conducteur de véhicule.